



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.11/211/Add.1
5 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport
des denrées périssables

(Genève, 31 octobre-3 novembre 2005)

**NOTES EXPLICATIVES DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA SOIXANTE-ET-UNIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 31 octobre 2005 à 10 h 00

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRANS/WP.11/211).

Les notes explicatives de l'ordre du jour provisoire sont dans le présent document.

2. **ÉLECTION DU BUREAU**

Le Groupe de travail voudra élire un Président et un Vice-président.

3. **ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE QUI SONT D'UN INTÉRÊT POUR LE
GROUPE DE TRAVAIL**

a) Comité des transports intérieurs

A sa soixante-septième session (15-17 février 2005), le Comité des transports intérieurs a adopté le rapport du Groupe de travail sur sa soixantième session (ECE/TRANS/162, par. 125 et 126).

Le Groupe de travail voudra noter que le Comité **a de nouveau demandé** à tous les États membres de devenir Parties contractantes aux instruments juridiques élaborés sous ses auspices et de prendre toutes les mesures voulues pour les appliquer (ECE/TRANS/162, par. 35).

- b) Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)

Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7).

4. ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES QUI S'OCCUPENT DES PROBLÈMES INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL DU TRANSPORT DES DENRÉES PÉRISSABLES

- a) Institut International du Froid (IIF)

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion D2/D3 à Athènes (Grèce).

- b) Transfrigoroute International

Le Groupe de travail sera informé des activités récentes de Transfrigoroute International.

5. MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

- a) Informations sur la situation concernant la mise en oeuvre de l'Accord

A ce jour, les Etats ci-après sont devenus parties à l'Accord : Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie et Montenegro, Slovaquie, Slovénie et Suède.

La Suisse a signé l'Accord sans ratification.

- b) Stations d'essais officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP et dont les procès-verbaux d'essai pourraient servir pour la délivrance des attestations ATP

Le Groupe de travail pourrait inviter les Gouvernements des Etats contractants à communiquer des renseignements complémentaires sur les autorités compétentes

délivrant les attestations de conformité, les stations d'essai officiellement reconnues et les adresses des organes à contacter en cas de difficulté, en vue d'une mise à jour de ces informations sur le site web de la CEE-ONU.

c) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'Article 6 de l'ATP

Aucun document n'a été présenté sous ce point de l'ordre du jour.

6. AMENDEMENTS À L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINES SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP) QUI SONT ENTRÉS EN VIGUEUR

Le Groupe de travail sera informé des amendements à l'ATP qui sont entrés en vigueur depuis la dernière session.

Le Groupe de travail voudra noter que les projets d'amendements à l'annexe 1 de l'ATP, adoptés par le Groupe de travail lors de sa dernière session (TRANS/WP.11/210, annexe 2) ont été circulés par le dépositaire (voir C.N.481.2005.TREATIES-2 et C.N.500.2005.TREATIES-3).

7. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS A L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINES SPÉCIAUX A UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

a) Appendice 1 à l'Annexe 1 de l'ATP

Paragraphe 2 c), Appendice 1, Annexe 1

Le Groupe de travail voudra examiner la proposition soumise par la Finlande (TRANS/WP.11/2005/8).

b) Appendice 2, Annexe 1 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra examiner les propositions soumises par l'Espagne (TRANS/WP.11/2005/4), l'Allemagne (TRANS/WP.11/2005/7) et la Suède (TRANS/WP.11/2005/9).

c) Annexe 2 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra examiner une proposition soumise par le Royaume Uni (TRANS/WP.11/2005/12).

8. RÉVISION DES ANNEXES DE L'ATP

Le Groupe de travail voudra prendre note de la nouvelle version de l'annexe 1 révisée (TRANS/WP.11/2005/2).

9. MANUEL ATP

Le Groupe de travail voudra examiner le projet de Manuel ATP (TRANS/WP.11/2005/10).

10. PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES VÉHICULES À COMPARTIMENTS ET TEMPÉRATURES MULTIPLES

Le Groupe de travail sera informé du projet concernant les procédures d'agrément des véhicules à compartiment et températures multiples.

11. CAISSES VENDUES EN KIT

Le Groupe de travail voudra examiner les propositions de l'Espagne et du CLCCR relatives aux caisses vendues en kit (respectivement TRANS/WP.11/2005/5 et TRANS/WP.11/2005/11).

12. FACILITATION DU TRANSPORT INTERNATIONAL DES DENRÉES PÉRISSABLES

Le Groupe de travail sera informé des décisions du Comité d'administration de la "Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières", relatives au projet d'annexe pour la facilitation du transport international des denrées périssables.

13. PORTÉE DE L'ATP

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour de sa présente session.

14. COMPATIBILITÉ ENTRE L'ATP ET LA LÉGISLATION COMMUNAUTAIRE

Le Groupe de travail a décidé d'ajouter cette question à l'ordre du jour de sa présente session.

15. ÉTUDE DES PROCÉDURES POUR L'ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE, FLUIDES FRIGORIGÈNES ET AGENTS D'EXPANSION

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour de la présente session.

16. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été présenté sous ce point de l'ordre du jour.

17. PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Groupe de travail voudra examiner son programme de travail (TRANS/WP.11/210, Annexe 4).

Date de la prochaine session

La date de la soixante-deuxième session du Groupe de travail a été provisoirement fixée du 6 au 10 novembre 2006.

18. ADOPTION DU RAPPORT

Selon l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa soixante-et-unième session sur la base d'un projet rédigé par le secrétariat.
